



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dépistage de la covid-19

Question au Gouvernement n° 4688

Texte de la question

DÉPISTAGE DE LA COVID-19

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Gaultier.

M. Jean-Jacques Gaultier. Ma question, qui s'adresse au ministre des solidarités et de la santé, concerne la politique de tests et de dépistage. Nous constatons pour les tests les mêmes changements incessants de position et de communication du Gouvernement qu'hier pour les masques. Ordre, contrordre, désordre ! Nous avons surtout une belle pagaille dans les écoles, dans les laboratoires, dans les pharmacies. Partout, cette désorganisation suscite l'incompréhension et l'exaspération des parents, des enseignants, des professionnels de santé, le tout donnant un sentiment d'improvisation permanente.

Hier matin, le ministre de l'éducation nationale présentait son nouveau protocole pour tenir et s'y tenir, nous disait-il. Le soir même, le Premier ministre présentait son nouveau, nouveau protocole pour s'adapter. Après trois tests en quatre jours, nous avons trois protocoles en quatre jours. Quand les événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs !

Je m'interroge : pourquoi si peu de séquençages pour identifier le virus ? Grâce au criblage, me direz-vous. Alors pourquoi si peu de criblage pour identifier les mutations du virus et les variants ? En effet, le criblage concerne à peine 25 % des tests PCR positifs et notamment les plus positifs. Pourquoi enfin est-on incapable, dans les Vosges, de me donner le taux d'incidence du week-end ou même celui de lundi ?

Il ne suffit pas de dire : « Je teste, je teste, je teste », pour maîtriser l'épidémie. De fait, vous ne maîtrisez pas grand-chose. Les Français s'auto-testent, s'auto-attestent, s'auto-isolent. Malgré tout cela, le nombre de cas positifs flambe et même il explose. Pourquoi, alors que le virus est partout, une politique de tests aussi changeante ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR.*)

M. Marc Fesneau, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement et de la participation citoyenne. Incroyable !

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie.

Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie. La circulation virale actuelle nous a conduits, sur la base des recommandations des autorités sanitaires et scientifiques, à faire évoluer l'ensemble des règles, aussi bien en ce qui concerne l'isolement que le *contact tracing* ou le dépistage pour protéger les Français, garantir la continuité de la vie sociale et économique. Plus de 11 millions de tests ont été réalisés la semaine dernière, faisant de la France un des pays où l'on teste le plus – je le rappelle. (Protestations sur plusieurs bancs du groupe LR.) Permettez-moi de vous dire que les chiffres sont têtus. Notre doctrine repose sur

la complémentarité des tests PCR, des tests antigéniques et des autotests, chacun devant être utilisé à bon escient.

Les ARS sont mobilisées aux côtés des acteurs des territoires pour suivre ce dépistage assuré en laboratoire de biologie médicale comme en officine et l'accompagner au mieux. Pour ce faire, nous augmentons le nombre de lieux où les tests peuvent être réalisés. Les pharmacies réalisent des tests antigéniques ; nous installons des lignes de tests dans les centres de vaccination ou à proximité immédiate. Nous développons des réponses exceptionnelles là où il y en a besoin. Enfin, nous améliorons les capacités des pharmacies en leur permettant d'ouvrir d'elles-mêmes des centres de dépistage avec le concours d'autres professionnels.

De nouveaux acteurs peuvent désormais être mobilisés pour réaliser ces tests, comme les personnes titulaires d'un diplôme dans le domaine de la biologie moléculaire qui disposent d'une expérience. Chaque acteur élargit, dans la mesure du possible, les horaires d'ouverture, notamment en fin de journée. Nous assurons un suivi renforcé des besoins en autotests, de manière notamment à assurer l'approvisionnement nécessaire à la mise en œuvre du protocole de dépistage dans les établissements scolaires dont Jean-Michel Blanquer a rappelé les termes.

Monsieur Gaultier, nous nous adaptons à chaque nouvelle étape de cette pandémie afin de tenir compte de son évolution et des nouveaux variants. Les ARS identifient les tensions éventuelles au niveau local et elles font le lien avec les grossistes de manière à assurer la bonne répartition des tests.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4688

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Autonomie

Ministère attributaire : Autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 janvier 2022](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 janvier 2022](#)